



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Cabinet

Saint-Pierre, le 07 janvier 2019

Communiqué de presse

Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA)

Créé par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, le fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA) / Section « jeunesse » est destiné, à partir d'appel à projets, à soutenir les initiatives de terrain prises par des groupes d'amateurs autonomes (4 personnes minimum) ou en voie d'autonomisation désireux de donner un nouveau souffle à leur pratique, de la qualifier, de découvrir la création contemporaine et/ou d'autres domaines artistiques, de s'essayer à la pluridisciplinarité.

Pour l'année 2019, l'appel à projet est exclusivement dématérialisé, pour le dépôt et la transmission des candidatures, sur le site mesdemarches.culture.gouv.fr. Les dossiers sont à déposer avant le 15 mars 2019.

Vous trouverez en pièce jointe le règlement et les modalités de candidature.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la DCSTEP : 975.jeunesse-sport@dcstep.gouv.fr /

Tel : 41 19 40

Contact presse :

Cabinet au 05-08-41-10-40 – cabinet@spm975.gouv.fr